

URBANISME ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de **permis d'urbanisme**.

Les demandeurs sont **M et Mme CHANTRENNE-BORNIET** demeurant à Wanfercée-Baulet, route de Namur 139

Le terrain concerné est situé à **PONT-DE-LOUP**, rue de **Stembiez n° Lot 8** et cadastré section **C n° 214n3**

Le projet consiste en **la construction d'une habitation unifamiliale (avec écarts)** et présente les caractéristiques suivantes :

- type pavillonnaire comprenant un volume principal de 2 niveaux et un volume secondaire ;
- **écart aux prescriptions urbanistiques relatif à l'implantation (recul de 8,15m au lieu de 6,00m) ;**

Le dossier peut être consulté les **jours ouvrables de 9h à 11h** (et de 14h à 16h uniquement le mercredi) à l'adresse suivante : Service Cadre de Vie et Logistique - Aménagement du Territoire et Urbanisme, rue J. Kennedy 150 à Roselies.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de M. Golinveau, téléphone 071/260.668 - mail urbanisme@aiseau-presles.be, dont le bureau se trouve à l'adresse précitée.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 26/03/2020 au 09/04/2020 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : rue J. Kennedy 150 à Roselies
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@aiseau-presles.be

Roselies, le 18 mars 2020

Par ordre,

Le Directeur général f.f.,
(s) B. BARBIEAUX

Le Bourgmestre,
(s) J. FERSINI